

Faculté de théologie



THEO3

Doctorat en théologie

Gestion du programme

CLTH Commission d'enseignement du 3^e cycle en théologie

Responsable académique : N.

Contact : Chantal Houbart

Tél. 010474585

jacob@stec.ucl.ac.be

Objectif

Le doctorat en théologie est, comme tout doctorat, une formation à la recherche par la recherche et se concrétise dans la rédaction d'une dissertation doctorale. Il correspond au grade canonique de docteur en théologie (*Sacrae theologiae doctor*).

Conditions d'admission

Pour être admis au doctorat, l'étudiant doit être licencié en théologie (licence canonique). S'il a obtenu ce grade à l'U.C.L. (diplôme d'études approfondies en théologie), il doit en outre avoir été déclaré admissible au doctorat. Si le grade de licencié a été délivré par une autre institution, la moyenne générale du résultat obtenu par l'étudiant pour la collation de ce grade doit être de 70 % ; en outre, l'étudiant doit d'abord obtenir le DEA en un an et être déclaré admissible.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises à l'adresse web des renseignements généraux : <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>.

Structure générale du programme

Le programme du doctorat en théologie comprend :

1. un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la recherche à remettre au début de chaque année académique au comité d'encadrement ;
2. la participation au séminaire de la spécialité choisie, durant les deux premières années ;
3. la participation au colloque annuel des doctorands organisé par les étudiants de deuxième année, sous la supervision du responsable du programme ;
4. la présentation et la défense d'une dissertation ;
5. la présentation et la défense de trois thèses annexes, choisies dans les différentes disciplines théologiques et approuvées par le responsable du programme.

Contenu du programme

Le règlement du doctorat en théologie est disponible au secrétariat et sur le site Web de la Faculté.